

ANTIBASSOL PUR : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

MICROKLIIN

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 15/04/2020

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

- Nom du produit: ANTIBASSOL PUR

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Emploi de la substance / de la préparation: Désinfectant

Utilisations identifiées pertinentes :

- Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
- Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage e professionnel Industriel.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- CLEANING CHEMICAL 14 avenue du 29 février Talborjt-Agadir Maroc Tel : +212 528842305/+212 661212050

Numéro d'appel d'urgence:

- En cas d'urgence: Tel : +212 661212050 (Uniquement pendant les heures de bureau de 8.00-12-00 und

13.00-17.00)

SECTION 2 : Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : N; R50

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Dangers pour la santé : Skin Irrit. 2) H315 : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (CLP)

ANTIBASSOL PUR : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

Dangers pour l'environnement
Catégorie 1 - Attention (CLP :
Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (CLP : Eye Dam. 1) H318
: Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Aquatic Acute 1) H400
Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 (CLP : Aquatic Chronic 2) H411

Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s) : N : Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R : R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrase(s) S : S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S56 : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S59 : Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Phrases additionnelles : Ne pas ingérer

Contient : Didecyldimethylammonium chloride < 5%.

Autres dangers: Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation : Préparation.

Substance(s) dangereuse(s) : Ce produit est dangereux.

ANTIBASSOL PUR : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

Nom du Produit	%	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH Ref	Classification
Chlorure de Didécyldiméthylammonium	<5	7173-51-5	230-525-2	612-131-00-6	-	Xn; R22 C; R34 N; R50 Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410
Chlorure de benzalkonium	<10	68424-85-1	270-325-2	-	-	Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Inhalation: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Ingestion Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes liés à l'utilisation : Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque une irritation cutanée.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

ANTIBASSOL PUR : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.

Conseils aux pompiers

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les secouristes : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Aérer la zone.

Pour les non-secouristes : Eloigner le personnel superflu.

Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Stocker à l'écart des autres matières. Recueillir le produit répandu. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

SECTION 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques de protection : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

ANTIBASSOL PUR : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

Stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

1172

Dangereux pour l'environnement-A-très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques.

La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant:

1. Supérieure ou égale à 200t
2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t
3. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t.

Régime:

A: autorisation; D: déclaration; S: servitude d'utilité publique; C: soumis au contrôle

périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon: Rayon d'affichage en kilomètres.

Stockage - à l'abri de : Aucune donnée disponible.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucun(e).

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôle de l'exposition

Protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

- **Protection respiratoire :** Non requis.
- **Protection des mains :** En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.
- **Protection de la peau :** Porter un vêtement de protection approprié.
- **Protection des yeux :** Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- **Autres :** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Etat physique à 20 °C :** Liquide.
- **Couleur :** Incolore.
- **Odeur :** Caractéristique.
- **Seuil olfactif :** Aucune donnée disponible.

ANTIBASSOL PUR : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

- pH : 6.5
- Point de fusion [°C] : Aucune donnée disponible.
- Point de décomposition [°C] : Aucune donnée disponible.
- Température critique [°C] : Aucune donnée disponible.
- Temp. d'autoinflammation [°C] : Aucune donnée disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.
- Point d'éclair [°C] : Aucune donnée disponible.
- Point d'ébullition initial [°C] : Aucune donnée disponible.
- Point d'ébullition final [°C] : Aucune donnée disponible.
- Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible.
- Réserve acide ou alcaline [g NaOH/] : Aucune donnée disponible.
- Pression de vapeur [20°C] : Aucune donnée disponible.
- Pression de vapeur [50°C] : Aucune donnée disponible.
- densité de vapeur : Aucune donnée disponible.
- Masse volumique [kg/m³] : 1,015
- Densité [g/cm³] : Aucune donnée disponible.
- Densité relative, liquide (eau=1) : Aucune donnée disponible.
- Solubilité dans l'eau : Soluble
- Viscosité à 40°C [mm²/s] : Aucune donnée disponible.

Autres informations

- Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.
- Limites d'explosivité supérieures [%] : Aucune donnée disponible.
- Limites d'explosivité inférieures [%] : Aucune donnée disponible.
- Propriétés comburantes.: Aucune donnée disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité :

Réactivité

Réactivité : Non établi.

Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Non établi.

Conditions à éviter

Conditions à éviter : Non établi.

Matières à éviter

Matières à éviter : Non établi.

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Non établi.

ANTIBASSOL PUR : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

SECTION 11: Informations toxicologiques :

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques : Le produit n'a été pas été complètement testé. Le risque calculé qui a été fait conformément aux exigences de la réglementation de l'UE.

Toxicité aiguë

- **Inhalation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cutanée** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Ingestion :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosivité : Provoque des lésions oculaires graves.

Irritation : Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Organes cibles — exposition unique

Toxicité spécifique pour certains : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Organes cibles – exposition répétée

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Toxicité

Informations toxicologiques :

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance - dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/ 2004 relatif aux détergents. Les données prouvant

ANTIBASSOL PUR : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation : Non établi.

Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non établi.

Log Pow octanol / eau à 20 °C : Aucune donnée disponible.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB

Conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH.

Autres effets néfastes

Précautions pour l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Information générale : Produit achevé en Quantité Limitée (LQ). Il s'acquitte des dispositions des chapitres 3.4 d'ADR et d'IMDG et le 2.8 d'IATA

Transport terrestre (ADR-RID)

Désignation officielle de transport: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

N° ONU: 3082

I.D. n°: 90

ADR - Class: 9

Etiquetage - Transport: 9 9^E

ANTIBASSOL PUR : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

ADR - Code de classification : M6

ADR - Groupe : III

ADR - Instructions Emballage : P001 R001 LP001

ADR - Quantité limitée : 5 L

Transport par mer (IMDG)

Désignation officielle de transport : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

N° ONU : 3082

IMO-IMDG - Class or division : 9 (9E)

IMO-IMDG - Packing group : III

IMO- IMDG - Packing instructions: P001 LP01

IMO-IMDG - Limited quantités : 5 L

IMO-IMDG - Marine pollution : Yes

N° de fiche de sécurité : F-A S-F

Transport aérien (ICAO-IATA)

Désignation officielle de transport : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

N° ONU : 3082

IATA - Class or division : 9 (9E)

IATA - Packing group : III

IATA - Passenger and Cargo Aircraft : ALLOWED

- Passenger and Cargo - Packing : 964

Instruction

-Passenger and Cargo - Maximum : 450 L

Quantity/Packing

IATA - Cargo only: ALLOWED

- Cargo only - Packing instruction : 964
- Cargo only - Maximum Quantity/: 450 L

Packing

ANTIBASSOL PUR : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

IATA - Limited Quantités : 30 kg G

ERG N° : 9L

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations/législation de sécurité, santé et environnement particulières à la substance ou au mélange : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique: Il n'a pas été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes :

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB: très persistant et très bioaccumulable

Sources des données utilisées : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

Liste des phrases R pertinentes (chap. 3) :

- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R34 : Provoque des brûlures.
- R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Liste du texte complet des Positions- H en section 3:

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres données: Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de transport provient de la fiche de données de sécurité sont conformes à la Règlement REACH (CE) no 1907/2006 et Règlement CLP (CE) 1272/2008.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour

ANTIBASSOL PUR : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables
